

PRE-ANNONCE

Appel à proposition de projets : Création d'emplois et protection sociale

En janvier 2025, la Facilité Investissements pour l'emploi (IFE) lancera un nouvel appel à projets au Ghana, Maroc, Rwanda et Sénégal. Les entreprises privées, ainsi que les organisations publiques et à but non lucratif, pourront solliciter des subventions de cofinancement. Pour en bénéficier, les projets d'investissement doivent créer des emplois dans le secteur privé. En plus de la subvention, les candidats pourront également postuler pour une contribution financière supplémentaire de l'IFE, en vue de mettre en place **des dispositifs et mesures de protection sociale cofinancés par l'employeur**. L'IFE octroie des **subventions allant de 650 000 à 10 millions d'euros** par projet pour le volet création d'emplois, sachant que la préférence sera accordée aux projets combinant la création d'emplois et des mesures de protection sociale, telles que :

- Les projets qui permettent aux employés et à leurs familles d'accéder à des prestations de protection sociale allant au-delà des exigences minimales légales (par exemple, une assurance maladie ou accident supplémentaire, des régimes de retraite ou d'autres mesures de protection sociale offertes par l'employeur).
- Les projets qui formalisent le statut des travailleurs en situation d'emploi informel.
- Les projets qui contribuent à la promotion de l'emploi des femmes ou à la transition socialement équitable vers une économie respectueuse du climat.

L'IFE ne cofinance que des projets matures qui n'ont pas encore démarré et qui offrent des perspectives raisonnables de viabilité opérationnelle et financière.

Outre la demande de subvention, les porteurs de projets d'investissement auront la possibilité de demander un **cofinancement temporaire de l'IFE en vue de la mise en place de mesures complémentaires de protection sociale** offertes aux salariés et à leurs familles. **Les prestations de protection sociale offertes aux travailleurs du secteur informel sont également éligibles au cofinancement.**

Ces mesures doivent aller au-delà des normes minimales légales. Cela pourrait inclure :

- Une sécurité sociale renforcée (par exemple, une assurance maladie ou une assurance de chômage complémentaire),
- Des investissements dans des mesures sociales (par exemple, des jardins d'enfants, des centres de soins de santé, la réhabilitation de lieux de travail dans le but de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées), et
- Toutes autres formes de combinaison de ces mesures.

Déroulement du processus de candidature : La phase de candidature en ligne débutera en janvier 2025. Dans un premier temps, IFE effectuera une présélection à partir des notes conceptuelles soumises. Dans un second temps, les candidats sélectionnés seront invités à soumettre des propositions de projet détaillées, qui seront ensuite évaluées en profondeur. Les candidats retenus se verront proposer un contrat de subvention. IFE publiera les critères de sélection sur son site internet :

<https://invest-for-jobs.com/fr/centre-de-telechargement>

Un service d'assistance (**Helpdesk**) sera mis à disposition pour répondre aux questions liées au processus de candidature et au financement des dispositifs de protection sociale. Des informations générales sur la Facilité Investissements pour l'emploi sont disponibles sur : invest-for-jobs.com/ife Pour toute question concernant cet appel à projets, veuillez écrire à : cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com

La Facilité **Investissements pour l'emploi** est un mécanisme d'investissement créé par la KfW Banque de Développement dans le cadre de l'**Initiative spéciale "Emploi décent pour une transition juste"** du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). L'Initiative spéciale opère sous la marque **Invest for Jobs**. Pour en savoir plus : invest-for-jobs.com/fr